



© Benoît Debulsser

Contribution du CAPE à l'accompagnement des PEdT

Dans la continuité de son engagement pour la refondation de l'école de la République, le Collectif des associations partenaires de l'École (CAPE) ¹, regroupant 22 associations d'éducation populaire et mouvements pédagogiques, s'engage aux côtés des collectivités locales et des services de l'État pour la mise en place sur tous les territoires de projets éducatifs de territoires ambitieux. C'est dans ce cadre que le collectif mobilise sur l'ensemble des temps éducatifs (notamment péri et extrascolaires) ses savoir-faire d'associations agréées « Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public » et « jeunesse et éducation populaire ».

1. LES AMBITIONS DU CAPE POUR LES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (PEdT)

🕒 **Égalité d'accès à des parcours éducatifs de qualité :** Le PEdT vise à proposer à tous les enfants et adolescents et sur tous les territoires **des parcours éducatifs accessibles, cohérents et de qualité, incluant tous les temps éducatifs** (scolaires, périscolaires et extrascolaires). Ces parcours doivent favoriser, par l'accès à une offre culturelle, sportive et citoyenne diversifiée et de qualité, la réussite éducative, l'émancipation des enfants, des adolescents et des jeunes et leur implication dans la vie de la cité.

🕒 **Partenariat et éducation partagée :** La reconnaissance de la **complémentarité de tous les temps éducatifs** suppose une **démarche partenariale** entre tous les acteurs éducatifs du territoire, permettant de fixer par la **concertation** les **grandes priorités éducatives communes** au regard d'un **diagnostic partagé** des besoins et ressources de chaque territoire. Il s'agit de lutter contre les cloisonnements et de viser une meilleure articulation des projets de l'École avec les projets de toutes les institutions et acteurs éducatifs et culturels du territoire, en respectant les compétences et prérogatives de chacun.

🕒 **Approche globale et cohérente de l'existant :** Le PEdT, outil de **collaboration et de coopération locale**, est à l'initiative de la collectivité locale ou de l'EPCI. Il repose sur une **dimension interministérielle** forte mobilisant tous les services de l'État, et les **différents niveaux de collectivités** en fonction de leurs compétences. Il permet **l'articulation de tous les dispositifs éducatifs existants** (CEL, PEL, CEJ, CLAS, CLEAC, CUCS, PRE, éducation prioritaire...), et propose un **cadre global de cohérence** de toutes les politiques éducatives locales. Il gagne ainsi à intégrer progressivement les problématiques inhérentes à tous les âges des enfants, des adolescents et des jeunes du territoire (celles du second degré, celles de l'insertion sociale et professionnelle...).

Le pilotage local est assuré par un comité regroupant tous les acteurs, mais peut aussi utilement s'appuyer sur des groupes projets ou groupes thématiques visant l'implication continue de tous les acteurs.

🕒 **Démocratie locale et implication citoyenne :** Le partage d'une ambition éducatrice par tous les acteurs suppose une logique partenariale mais aussi **participative**, favorisant **l'implication** de tous, et notamment des **parents, mais aussi des enfants, adolescents et jeunes eux-mêmes**. La prise en compte de leurs besoins, attentes et ressources doit favoriser leur participation en tant qu'acteurs, au-delà de la seule prise en compte des besoins sociaux de garde. Une telle démarche favorise par ailleurs les logiques **d'engagement citoyen**, par exemple bénévoles, notamment dans le cadre de **la vie associative locale**.

Le PEdT, dans le cadre d'un élargissement progressif de son ambition et de son périmètre, doit permettre à terme d'élaborer une perspective globale au service du développement social et éducatif du territoire. Il doit ainsi devenir un axe fort au cœur des enjeux de justice et de cohésion sociale et territoriale, d'égalité, de démocratie locale, et d'attractivité des territoires.

1. www.collectif-cape.fr

2. L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PROPOSÉ PAR LE CAPE

Au plan national, la mise à disposition de **ressources en ligne** sera proposée, notamment en lien avec l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de réussite éducative (PoLoc) mis en œuvre par l'Institut français d'éducation (<http://observatoire-reussite-educative.fr/>).

Au plan local, les associations du CAPE mobiliseront leur **ingénierie d'accompagnement et de formation** en lien avec les **Groupes d'appui départementaux** animés par les Dasen et les DDCS.

Ces actions d'accompagnement pourront se déployer :

- à différentes échelles en fonction des thèmes et des besoins identifiés : à l'échelle locale, en « intra » auprès des équipes du territoire, ou au niveau d'une intercommunalité, du département, de la région.
- sous des formes d'animation diverses : réunions d'information, sessions de formation, animation d'un réseau d'élus et techniciens coordonnateurs...

Une attention particulière sera portée aux communes rurales et petites communes.

Cet accompagnement global pourra porter sur **deux dimensions complémentaires** :

- la dynamique globale de projet partenarial,
- la conception et l'organisation de parcours éducatifs de qualité.

🕒 La dynamique globale de projet partenarial, reposant sur la **progressivité et le moyen terme** :

Plus qu'un document contractuel, le PEdT est un **processus progressif**, s'inscrivant dans le temps, au-delà même de la périodicité de trois ans. Il convient de **partir de l'existant, et d'élargir progressivement, en fonction des choix politiques locaux, le périmètre** des thèmes et des actions du PEdT. Cela suppose ainsi une **logique d'évaluation permanente** et participative (et non de simple bilan ponctuel), permettant en continu d'adapter les projets partenariaux aux objectifs fixés en commun, mais aussi d'envisager de nouvelles perspectives en fonction de l'identification de besoins non couverts ou de nouvelles ressources mobilisables, y compris au-delà du territoire initial.

Accompagnement de la dynamique de projet

- Réunions d'information/sensibilisation sur **les enjeux de la réforme des temps éducatifs dans la perspective de la refondation** (à destination des élus et techniciens de collectivités, personnels des services déconcentrés de l'État, parents...).
- Aide à la **définition du territoire de pertinence du projet** (enjeux de mutualisation intercommunale, problématiques d'équipement et de transport, logiques de RPI...).
- **Diagnostic partagé des besoins et ressources** mobilisables du territoire (qualitatif et quantitatif, à dimension éducative et sociale).
- Accompagnement et animation de la **concertation pour la définition d'objectifs communs** à tous les acteurs ; et notamment articulation entre PEdT et projets d'écoles et d'établissements scolaires.
- Accompagnement au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation continue du projet, en interface avec les services de l'État et les GAD.
- **Mobilisation des parents et des enfants** en tant qu'acteurs, du diagnostic à la mise en œuvre ; animation de logiques participatives et citoyennes (vie associative locale, actions intergénérationnelles...).

🕒 La conception et l'organisation de parcours éducatifs de qualité :

Il s'agit de **renforcer la qualité des parcours éducatifs et la qualification des acteurs** : l'ambition de qualité pour tous les temps éducatifs, scolaires, périscolaires et extrascolaires, peut ainsi s'appuyer sur le **développement progressif et la diversification et l'articulation des actions, donc des acteurs qui les portent**. Cela suppose ainsi de penser progressivement, à partir de l'existant, la mobilisation de nouveaux acteurs (bénévoles, volontaires et professionnels), et de formaliser la définition de nouveaux cadres d'emploi, de recrutement (éventuellement mutualisé), de formation et de professionnalisation d'acteurs relevant du champ culturel, sportif et de l'animation.

Par ailleurs, afin de consolider **la continuité éducative**, la logique partenariale doit viser **le renforcement d'une culture partagée entre les acteurs éducatifs** (professionnels ou non). Le PEdT doit ainsi favoriser l'émergence de lieux, de temps d'échanges, de réflexion, et de formation partagée, au service du développement de nouvelles initiatives communes.

Accompagnement à la conception et à l'organisation des temps et parcours éducatifs

- Aide à la **mise en cohérence des parcours éducatifs**, notamment pour les transitions et les continuités entre les projets pédagogiques des différents temps et organisateurs (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- **Outillage et accompagnement pédagogique** pour l'élaboration des projets des différents temps, notamment périscolaires : développement de propositions thématiques ; inscription dans des pédagogies de projet, active et coopérative, visant la responsabilisation des enfants, l'ouverture et l'éducation au choix...
- Aide à la définition des **cadres d'emploi** des intervenants : profils de poste, portage et partage de l'emploi par mutualisation, groupements...
- **Formation des acteurs**, catégorielles et/ou communes : formation professionnelle diplômante ; formation des bénévoles et volontaires ; formations thématiques et modulaires, croisées entre différentes catégories d'acteurs (développement d'une culture partagée entre acteurs).
- Accompagnement à la coéducation et **mobilisation des parents** (en lien avec les dispositifs d'aide à la parentalité).

ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES, MOUVEMENTS PÉDAGOGIQUES POUR CO-CONSTRUIRE LES POLITIQUES D'ÉDUCATION

Partenaires des services publics d'éducation, pas prestataires !

→ Nos convictions

- L'éducabilité de tous les enfants et jeunes sans exception.
- La laïcité comme principe de concorde républicaine et condition de l'apprentissage du « vivre ensemble ».
- La dimension émancipatrice des savoirs pour penser, être et faire.
- La nécessaire implication des enfants et des jeunes dans leurs apprentissages.

→ Une dynamique collective structurée

LISTE DES MEMBRES : Afev, AFL, ATD Quart Monde, Ceméa, Crap-Cahiers pédagogiques, Éclaireuses et éclaireurs de France, Éducation & Devenir, Fédération des Aroeven, Fédération française pour l'Unesco, Fédération Léo Lagrange, Fédération nationale des CMR, Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs, Fédération nationale des Francas, Fespi, GFEN, Icem-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, Mouvement français pour le planning familial, Mouvement français des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (Foresco), OCCE, Fédération des PEP, Peuple et Culture.

Présidence : Ceméa, 24 rue Marc Séguin 75018 Paris

Secrétariat : Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 07

Un site Internet ressources : www.collectif-cape.fr

Contact : Le contact CAPE de votre académie (voir site Internet) ou contact@collectif-cape.fr